



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUETE SUR LE PROJET DU PERMIS DE CONSTRUIRE N° PC 01016521C0015

Enquête publique portant sur le permis de construire n° PC 01016521C0015 déposé le 18/10/2021 par le Département de l'Aube, dont l'objet est la construction d'un poste de secours sise la plage de la commune de Géraudot, code postal 10220, lieu-dit « Le Pavillon ».

Par arrêté en date du 24 Décembre 2021, le Maire de Géraudot a ordonné l'ouverture de l'enquête portant sur le permis de construire n° PC 01016521C0015 déposé par le Département de l'Aube dont l'objet est la construction d'un poste de secours sise la plage de la commune de Géraudot, code postal 10220, lieu-dit « Le Pavillon ».

A cet effet, Monsieur Thierry DIANNE, Conseil des collectivités locales, a été désigné par le Président du Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Géraudot, sise 2 Rue du Buisson Renard, 10220 Géraudot, du 07/02/2022 14h00 au 23/02/2022 11h00.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, à savoir les lundis de 14h00 à 19h30 et les mercredi de 9h00 à 11h00.

Il sera également disponible pendant toute la durée de l'enquête sur le site Internet du Département de l'Aube : www.aube.fr (rubrique actualité).

Monsieur le commissaire enquêteur recevra en mairie le lundi 7 février 2022 de 14H00 à 17H00, ainsi que le mercredi 23 février 2022 de 9H00 à 11H00 .

Le public pourra également faire part de ses observations :

soit sur le registre d'enquête disponible à la mairie de Géraudot,

soit par courrier adressé à M. le Commissaire enquêteur, mairie de Géraudot –2 Rue du Buisson Renard – 10220 Géraudot,

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés à la Mairie de Géraudot, à l'issue de l'enquête, aux heures et jours habituels d'ouverture du secrétariat.

à Géraudot, le 17/01/2022

Le Maire,
Noémie Brague

